Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_1_26_05_2026-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 26 Mai 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	17

Votes
A l'unanimité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 26 Mai à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VINCENT Sandrine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 20/05/2026.

Présents : VINCENT Sandrine (a quitté la salle lors des votes des CFU 2025), Maire, BARRET Agathe, BUHOT Caroline, CANO Alexandre, DARTOIS Katiana, DESBOIS Jessica, DESBROUSSES Jérôme, DROUET Nicolas, DUVIVIER Emmanuelle, GENDRON David, HELLARD Marie-Odile, JEUSSET Sarah, LE DANFF Alain, MACRET Axel, MAHÉO Emilie (à partir de 20h20), PERRIER Luc, RIDARD Guillaume, SABIN Fabrice.
Formant la majorité des membres en exercice

Excusée ayant donné procuration : LEMPÉRIÈRE Ghislaine (donne pouvoir à VINCENT Sandrine)

A été nommée secrétaire : BARRET Agathe (article L.2121-15 du CGCT)

001 - – Finances – Budgets de la Commune, de la ZAC de la Branchère, de la ZAC des Trois Lieux et du SPIC « Énergie photovoltaïque » - Vote des comptes financiers uniques 2025

Rapporteur : Monsieur DESBROUSSES Jérôme, Conseiller municipal délégué

A l'instar des années précédentes, Madame le Maire propose au Conseil municipal que tous les comptes financiers uniques 2025 de la Commune, des budgets annexes et du SPIC soient présentés dans le même temps et de soumettre au vote chacun de ces comptes à la fin de leur présentation.

Monsieur Jérôme DESBROUSSES rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le Comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_1_26_05_2026-DE

L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêt des Comptes de l'exercice est constitué par le vote du Compte Financier Unique et doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

A – <u>Compte financier unique – Budget principal</u>

Le Compte Financier Unique du budget de la Commune qui vous est présenté retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2025, y compris celles qui ont été rattachées à l'exercice et non réalisées. Il est conforme aux écritures constatées par le Trésorier Municipal.

En 2025, sections de fonctionnement et investissement confondues, hors report des résultats de clôture :

- le montant total des titres émis est de 3 507 659,04 € (4 177 575,66 € en 2024, - 16,0 %)

- le montant total des mandats émis est de 4 311 358,99 € (3 112 883,08 € en 2024, +38,5 % %).

Le tableau ci-dessous constate les résultats d'exécution de l'année et l'évolution de la situation financière de la commune depuis la clôture de l'exercice précédent.

	Résultat Clôture Exercice 2024	Résultat Exercice 2025	Résultat Clôture Exercice 2025
Investissement	970 296,13	- 983 209,75	- 12 913,62
Fonctionnement	173 602,70	179 509,80	353 112,50
TOTAL	1 143 898,83	- 803 699,95	340 198,88

<u>La section de Fonctionnement :</u>

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution mandats et des titres émis des différents chapitres sur les derniers exercices.

	2021	2022	2023	2024	2025
Opérations d'ordre de transferts entre sections (chapitre 040)	1 372,13		13 069,26	3 835,49	4 719,66
Atténuation de Charges (chapitre 013)	32 474,96	7 719,33	35 961,56	34 056,25	40 986,69
Produits des services (chapitre 70)	277 968,68	281 529,88€	299 427,29	337 641,19	317 135,74
Impôts et Taxes (chapitre 73)	1 399 029,45	1 431 647,77	1 571 713,22	1 585 443,23	1 579 764,39
Dotations, subventions	340 656,42	362 793,45	375 643,12	368 849,51	356 342,78

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_1_26_05_2026-DE

(chapitre 74)					
Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	13 355,04	52 249,06	49 087,53	47 305,99	35 987,78
Produits Financiers (chapitre 76)	11,35	13,24	20,80	35,93	35,93
Produits Exceptionnels (chapitre 77)	902 014,84	354,40	239 580,72	7 066,16	3 072,85
Total Recettes	2 966 882,87	2 136 307,13	2 584 503,50	2 384 233,75	2 338 045,42
Charges à caractère général (chapitre 11)	467 504,61	541 857,45	558 796,19	663 618,95	664 778,12
Charges de personnel (chapitre 12)	949 379,87	1 003 800,72	1 069 324,49	1 122 979,41	1 084 411,18
Opération d'ordre de transferts entre sections (chapitre 042)	495 853,52	95 581,23	343 581,38	124 259,40	100 054,06
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	161 461,61	178 200,67	211 112,73	224 061,17	238 218,80
Charges financières (chapitre 66)	32 702,02	29 694,29	41 987,39	37 270,12	32 508,46
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	161,35	4 153,91	726,29	50,00	250,00
Atténuation de produits (chapitre 14)	39 737,00	37 698,00	39 709,00	38 892,00	38 315,00
Dotation pour provision	-	406,00	280,78	-	
Total Dépenses	2 146 799,98	1 891 392,27	2 265 518,25	2 210 631,05	2 158 535,62
RESULTAT	820 082,89	244 914,86	318 985,25	173 602,70	179 509,80
% Dépenses / Recettes	Non significatif	87,56 %	87,65 %	92,72 %	92,32 %

Conformément à ce qui était prévu, ce résultat reste faible. La fermeture du restaurant et la solution alternative mise en place pour la fourniture des repas a très fortement pesé sur cette situation malgré des économies sur d'autres postes. La masse salariale n'a pas augmenté malgré la hausse des taux de cotisations de la CNRACL et des arrêts maladie toujours trop nombreux, malheureusement.

L'aspect particulier du chapitre « Impôts et Taxes » mérite que l'on s'y arrête un peu plus longtemps. En effet, on peut constater une légère baisse malgré la progression des bases fiscales. Celle-ci

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_1_26_05_2026-DE

provient d'une part d'une revalorisation annuelle décidée par le parlement dans la loi de finances et appliquée à toutes les constructions, et d'autre part des nouvelles constructions et des améliorations des bâtiments existants.

Le montant du reversement de la Taxe sur l'Electricité encaissée par le SDE reste inférieur à ce qui était espéré. De son côté, le reversement de Droits de Mutation par le Département quoiqu'en forte baisse est supérieur à ce qui était anticipé.

	2021	2022	2023	2024	2025
Contributions directes	870 060,00	915 005,00	1 030 000,00	1 064 714,00	1 098 710,00
Dotation de solidarité communautaire	359 405,00	359 405,00	355 027,00	354 803,00	355 665,00
FNGIR	6 824,00	6 824,00	6 824,00	6 824,00	6 824,00
Fonds de péréquation des recettes fiscales	42 946,00	44 383,00	42 097,00	40 903,00	39 456,00
Droits de place	274,00	661,00	331,00	842,00	478,65
Taxe sur l'Electricité	53 593,45	9 787,77	60 884,22	23 407,83	25 980,74
Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	0,00	59,40	0,00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	65 927,00	95 370,00	112 799,00	93 192,00	55 563,00

Répartition des agents municipaux par services

	2021	2022 [1]	2023	2024	2025
Agents titulaires	22	22	22	22	22
Contractuels	15	11	8	10	10
Services Administratifs	4,26	4,12	4,17	4,24	4,12
Communication-Maintenance informatique	0,62	0,50	0,44	0,42	0 36
Services Techniques	5,00	5,05	5,26	5,01	4,78
Ménage	2,33	2,65	3,09	4,04	2,34
Restauration	3,67	4,59 [1]	6,03	5,50	5,02
ATSEM	1,68	1,66	1,53	1,33	1,10

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_1_26_05_2026-DE

Garderie Municipale	1,63	2,27 (1)	2,17	2,19	1,83
Animation – Loisirs	2,74	5,89 (1)	5,67	5,37	4,61
Culture – Bibliothèque	0,60	1,14	0,65	0,65	0,71
TOTAL ETP (1)	22,54	27,87 (1)	29,01	28,75	24,89
Services Administratifs	158 817,74	168 362,83	177 297,75	189 707,89	192 232,41
Communication-Maintenance informatique	26 104,29	19 889,32	18 339,29	18 879,82	20 234,55
Services Techniques	169 259,66	182 521,84	194 351,26	197 023,68	199 478,88
Ménage	76 335,27	93 682,06 (1)	102 827,55	116 305,23	111 774,11
Restauration	140 008,13	160 927,34 (1)	199 081,76	182 051,94	180 278,63
ATSEM	56 766,53	55 445,60	54 129,73	50 552,94	45 528,06
Garderie Municipale	57 181,32	72 896,52 (1)	73 748,47	76 611,35	71 414,89
Animation – Loisirs	153 944,77	177 012,46 (1)	177 297,75	177 876,89	163 981,55
Culture – Bibliothèque	24 982,59	40 393,93	30 217,97	31 050,62	40 553,42
Contractuels (renforts et remplacements)	52 779,72	Répartis dans les services (1)			
COS	4 232,28	4 750,87	5 535,00	5 945,00	6 150,00
SMACL Assurances	18 489,66	23 373,55	32 395,53	31 055,10	30 433,01
Validation CNRACL	6 304,02	0	835,52	0	0
Visites Médicales + Pharmacie	1 153,16	1 103,16	1 375,76	0	195,00
Autres / Divers	3 020,73	2 365,00	5 535,00	36 879,56(3)	0
En moins : Remboursements Arrêts	32 474,96	7 719,33	35 121,56	34 056,25	Répartis dans les services (4)
En moins : Contrat Unique Insertion (2)	(2)	11 321,16			
Masse Salariale Nette	916 904,91	983 683,99	1 037 758,29	1 081 022,85	1 062 254,51

(1) à compter de 2022, les remplaçants et renforts sont affectés sur le service dans lequel ils travaillent. Avant 2022, ils n'étaient pas pris en compte dans les ETP

(2) négligés avant 2022

(3) 1 agent en reconversion professionnelle

(4) Directement répartis par service

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_1_26_05_2026-DE

Présentation des dépenses réelles par grand service :

NB 1 : le ménage est compris dans les services techniques, NB 2 : pour les associations, n'est pas pris en compte le coût de la mise à disposition des équipements.

Détail : Fonctionnement	2021	2022	2023 *	2024	2025
Services généraux	450 020,53	559 698,90	762 173,05	614 924,48	613 106,13
Services techniques	376 060,27	408 049,59	428 425,87	451 719,37	436 557,00
Restaurant Municipal	280 986,65	269 161,57	315 532,46	501 376,01	436 332,94
Action Sociale et Solidarité (* hors subvention CCAS)	5 650,00	16 121,71	18 506,48	11 724,30	17 483,16
Ecoles	217 773,70	218 021,18	186 194,88	126 708,42	156 562,17
Enfance – Ado – Jeunesse Maison de l'Enfance	150 644,09	210 153,58	242 182,94	292 727,90	275 360,01
Accolade				71 691,17	78 655,75
Associations sportives et culturelles				62 880,01	57 978,67
Équipements sportifs				41 382,11	48 196,07
Autres équipements				27 343,17	26 234,04
Cadre de vie et environnement	36 690,30	48 851,63	23 876,21	7 298,29	11 157,62
Autres	416 393,26	14 992,63	100 544,68	855,82	1 070,86

* Une refonte des imputations fonctionnelles en-cours de l'exercice 2023 rend inopérant les comparaisons avec les exercices antérieurs

La section d'Investissement

Comparer la section d'investissement sur plusieurs années n'est pas forcément significatif car elle rassemble d'une part des éléments réguliers comme les dotations, les emprunts, et d'autre part des éléments spécifiques liés à des investissements exceptionnels, surtout dans une petite commune comme la nôtre.

Le tableau ci-dessous qui retrace la situation particulière de la section pour l'exercice 2025 :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_1_26_05_2026-DE

	RAR 2024	Crédits votés 2025	Total Autorisé 2025	Réalisés 2025	RAR 2025
Dotations, fonds (hors solde d'exécution) (chapitre 10)		1 018 297,15	1 018 297,15	1 020 517,28	
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)		800 000,00	800 000,00	799 000,00	
Immobilisations Corporelles (chapitre 21)		43 469,02	43 469,02	0	
Opérations Patrimoniales (chapitre 41)					
Opérations d'ordre de transferts (hors virement prévisionnel) (chapitre 040)		125 000,00	125 000,00	100 015,63	
Subventions	1 181 690,52	100 000,00	1 281 690,52	220 376,84	1 124 020,00
Total Recettes (hors virement prévisionnel d'équilibre)	1 181 690,52	2 086 766,17	3 268 456,69	2 139 090,75	1 124 020,00
Solde d'exécution négatif reporté de 2022	0	0	0	0	
Emprunts et Dettes (chapitre 16)		1 005 000,00	1 005 000,00	203 127,77	
Immobilisations Corporelles (chapitre 21 hors opérations)					
Transfert entre sections		4 719,66	4 719,66	4 719,66	
Dépenses par Opérations (voirie communale, école, bâtiments, équipements ...)	61 309,00	396 447,07	457 756,07	76 44,00	359 603,27
Restaurant Municipal	1 985 471,71	127 594,11	2 113 065,82	1 868 536,44	244 739,45
Total Dépenses	2 046 780,34	1 533 760,84	3 580 541,18	2 152 823,37	604 342,72
Solde Exécution / RAR				- 12 913,62	519 677,28
Besoin de financement					0

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_1_26_05_2026-DE

Il convient de noter que l'écart important entre le total des dépenses par opérations envisagées et celles réalisées ou engagées s'explique essentiellement par un point : le report d'un an des travaux pour l'atelier des services techniques.

Il n'y a donc pas de besoin global de financement de la section d'investissement.

L'évolution prévisible de la dette et de ses annuités.

	2024	2025	2026*	2027	2028
Capital dû au 1er/01	1 568 511,64	1 338 121,07	1 164 993,80	959 031,51	745 725,33
Dont dette indexée	202 500,00	172 500,00	142 500,00	112 500,00	92 500,00
Amortissement de la Dette	200 390,57	203 127,27	205 962,29	213 306,18	181 620,38
Intérêts *Réalisés* / **Prévus**	37 270,12	32 508,46	**20 141,34***	**15 146,57**	**10 356,74**
Annuité	237 660,69	235 635,73	226 103,63	228 452,75	191 977,12
Marge Prudentielle Projetée			1 968,75	1 518,75	1 068,75

* auquel il convient d'ajouter les emprunts de trésorerie contractés en 2025 pour un capital de 799 000 € et des intérêts (max) de 24 000 €.

Pour mémoire, la commune a 6 emprunts en cours. 4 seront totalement remboursés au-cours de ce mandat 2026/2032.

- emprunt fixe contracté en 2005 pour la maison de l'enfance (échéance 2031)

- emprunt fixe contracté en 2008 pour le terrain de football synthétique (échéance 2028)

- emprunt variable contracté en 2015 pour la salle de sports et le pôle petite enfance (échéance 2030)

- emprunt fixe contracté en 2015 pour la salle de sports et le pôle petite enfance (échéance 2035)

- emprunt fixe contracté en 2020 pour une acquisition foncière en centre-ville (échéance 2040)

- emprunt fixe contracté en 2022 pour financer (par anticipation) les travaux de rénovation du restaurant municipal (échéance 2029).

Par ailleurs conformément à ce qui était annoncé l'an passé lors du vote du précédent CFU, la commune a contracté en 2025 deux emprunts de trésorerie pour un montant total de 799 000 €. Ces emprunts seront remboursés dès encaissement des subventions notifiées et en attente de règlement pour un montant de 400 000 € pour l'Accolade et 600 000 € pour le restaurant municipal.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_1_26_05_2026-DE

Analyse Financière sommaire

	2023	2024	2025		
Résultat de Fonctionnement (A)	318 985,25	173 602,73	179 509,80		
CAF Brute (B = A + Chapitre 42 – Chapitre 40))	409 916,65*	294 026,61	274 844,20		
CAF Nette (C = B – Amortissement Dette)	160 107,22*	93 636,04	71 716,93		
Durée de Remb (Dette / B)	3,78 *	4,59	7,08 / 4,17 **		

* Sans prise en compte des résultats exceptionnels

** 7,08 en prenant en compte les crédits relais, 4,17 sans les prendre en compte

Avec un peu plus de 7 ans pour rembourser toute la dette en y consacrant l'ensemble de la CAF, la situation financière de la Commune reste très bonne

B/ Compte financier unique – Budget de la ZAC de la Branchère

Mandats et titres émis

	RECETTES	DÉPENSES
Investissement	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00

Solde d'exécution

	Résultat Clôture Exercice 2024	Résultat Exercice 2025	Résultat Clôture Exercice 2025
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,25	0,00	0,25
TOTAL	0,25	0,00	0,25

L'ensemble des opérations réalisées sur la budget annexe de la Branchère sont des opérations de régularisation de compte demandées par le SGC de Montfort sur Meu.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_1_26_05_2026-DE

C/ Compte financier unique – Budget de la ZAC des Trois Lieux

Mandats et titres émis

	RECETTES	DÉPENSES
Investissement	0	4 175,00
Fonctionnement	4 175,00	0

Solde d'exécution

	Résultat Clôture Exercice 2024	Résultat Exercice 2025	Résultat Clôture Exercice 2025
Investissement	35 660,23	- 4 175,00	31 485,23
Fonctionnement	- 35 660,23	4 175,00	- 31 485,23
TOTAL	0	0	0,00

Ce montant de 31 485,23 € correspond à l'ensemble des avances effectuées par la Commune pour mener à bien ce projet.

D/ Compte financier unique – Budget du SPIC « Énergie photovoltaïque »

Mandats et titres émis

	RECETTES	DÉPENSES
Investissement	2 805,00	4 771,78
Fonctionnement	4 593,80	3 945,51

Solde d'exécution

	Résultat Clôture Exercice 2024	Résultat Exercice 2025	Résultat Clôture Exercice 2025
Investissement	4 510,69	- 1 966,78	2 543,91
Fonctionnement	- 946,61	648,29	- 298,32
TOTAL	3 564,08	- 1 318,49	2 245,59

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_1_26_05_2026-DE

Pour mémoire, le SPIC a deux emprunts en cours :

- - emprunt variable contracté de 34 000 € en 2014 (échéance 2030)
- - emprunt variable contracté de 25 000 € en 2017 (échéance 2032)

Au 31/12/2025, l'encours des emprunts s'élève à *22 024,23* €

Ci-après un tableau prévisionnel des prochaines annuités :

	2024	*2025*	*2026*	*2027*	*2028*
Capital dû au 1er/01	30 107,75	26 796,01	22 024,23	16 998,90	11 907,22
Amortissement de la Dette	3 294,31	4 771,98	5 025,33	5 091,68	5 152,99
Intérêts *Réalisés* / **Prévus**	*1 399,36*	*1 064,82*	**749,60**	**706,99**	**656,83**
Annuité	4 693,67	5 836,80	5 774,93	5 798,67	5 809,82

Monsieur Axel MACRET demande la nature des recettes et des dépenses du budget du SPIC Énergie photovoltaïque.

Monsieur Jérôme DESBROUSSES répond que les recettes d'investissement correspondent à l'amortissement des panneaux photovoltaïques, que les recettes de fonctionnement correspondent à la revente d'électricité, que les dépenses de fonctionnement correspondent pour l'essentiel aux amortissements des panneaux photovoltaïques et aux intérêts d'emprunts et que les recettes d'investissement correspondent au remboursement du capital d'emprunts.

Après avoir répondu à toutes les questions portant sur la gestion des comptes du budget de la Commune, de la ZAC de la Branchère, de la ZAC des Trois Lieux, et du SPIC "Énergie Photovoltaïque" au fur et à mesure de leur présentation, Madame le Maire se retire.

Madame Katiana DARTOIS est désignée pour présider la séance.

Elle soumet à l'assemblée le vote du compte financier unique 2025 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Approuve le compte financier unique 2025 du budget de la Commune ci-dessus présenté.

Nombre de votants : 17 - Pour : 17 - Unanimité
Heure du vote : 20h40

Elle soumet ensuite à l'assemblée le vote du compte financier unique 2025 de la ZAC de la Branchère.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260526-D_1_26_05_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Approuve le compte financier unique 2025 du budget de la ZAC de la Branchère ci-dessus présenté.

Nombre de votants : 17 - Pour : 17 - Unanimité
Heure du vote : 20h41

Madame Katiana DARTOIS soumet ensuite à l'assemblée le vote du compte financier unique 2025 de la ZAC des Trois Lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Approuve le compte financier unique 2025 du budget de la ZAC des Trois Lieux ci-dessus présenté.

Nombre de votants : 17 - Pour : 17 - Unanimité
Heure du vote : 20h41

Elle soumet enfin à l'assemblée le vote du compte financier unique 2025 du SPIC "Énergie photovoltaïque".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Approuve le compte financier unique 2025 du budget du SPIC "Énergie photovoltaïque" ci-dessus présenté.

Nombre de votants : 17 - Pour : 17 - Unanimité
Heure du vote : 20h42

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Mardi 26 Mai 2026.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance,
Agathe BARRET

Le Maire,
Sandrine VINCENT

MAIRIE DE CHEVAIGNÉ
(ILLE-ET-VILAINE)

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 10 Juin 2026
et Publication le : 10 Juin 2026